

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 60** Subvention (20.000 euros) avec convention pluriannuelle à l'association Africultures (20e).

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à l'association Africultures ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Africultures- 23, rue Bisson (20e), pour le projet intitulé « Les travailleurs migrants acteurs des dynamiques culturelles et citoyennes parisiennes » (X05757/2011\_03310).

Article 2 : Autorisation est donnée au Maire de Paris de signer la convention pluriannuelle 2011-2013 (joint à la présente délibération) entre l'association Africultures et la Ville de Paris, fixant à 20.000 euros le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2011.

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant au total à 20.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.

